

**COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE
LE MESNIL DURAND
14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE**



ARRETE D'AUTORISATION DE DEPOT MATERIAUX N° 214/AT/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des travaux,

ARRÊTE

Article 1 : Le dépôt ou stationnement de matériaux est autorisé Chemin de la Grande Rue à partir du 30/10/2025 jusqu'au 30/02/2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux prévus à cet effet.

Article 3 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de ou d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire de Livarot-Pays d'Auge

Article 4 : La mairie déléguée est chargée de l'exécution du présent arrêté municipal.

Copie de cet acte sera transmise à M. le policier municipal.

Le Maire adjoint,
Francois Blos

Le 28/10/2025
Le Maire Adjoint,
Vanessa BONHOMME